



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Université IBN KHALDOUN –Tiaret–  
Faculté Sciences de la Nature et de la Vie  
Département de Nutrition et Technologie Agro Alimentaire

**Mémoire de fin d'études**

**En vue de l'obtention du diplôme de Master académique**

**Domaine : Sciences de la Nature et de la Vie**

**Filière : Sciences Agronomiques**

**Spécialité : Développement Agricole et Agro-alimentaire**

**Thème**

**Rôle et impact de la SOFINANCE dans le développement local cas**

**Agence DE TIARET**

**SOUTENU PUBLIQUEMENT LE : jeudi 08 octobre 2020**

**Présenté par :**

**AISSAOUI Ikram**

**SLI MAN Messaouda**

**NOUAH Nadia**

**Devant le Jury :**

**PRESIDENT:**

**M<sup>me</sup> ZOUBEIDI .M.**

**ENCADRANT:**

**M<sup>r</sup>. BOUKHATEM Saad.**

**EXAMINATEUR:**

**M<sup>r</sup>. DAHOU Abdelkrim.**

**Année universitaire 2019-2020**



# Remerciement

**Au** terme de Ce travail

**N**ous tenons à exprimer nos remerciements les plus sincères  
Et les plus profonds au Dieu le tout puissant de nous avoir  
Accordé courage, patience et volonté pour accomplir ce travail.

*Ensuite nous adressons nos vifs remerciements et notre sincère  
gratitude :*

*Notre encadrant: **Mr. BOUKHATEM Saad** Pour avoir  
accepté de diriger ce mémoire, ainsi que pour son aide et ses conseils.*

*Nous remercions également les membres de jury **Mr. DAHOU  
Abdelkrim** et **Mm. ZOUBEIDI Malika** pour avoir fait  
l'honneur d'examiner et d'évaluer ce travail.*

*Nous exprimons nos sincères reconnaissances à tous ceux qui ont,  
de près ou de loin, contribué à la réalisation de ce mémoire sans oublier  
chargé d'études et le directeur de SOFINANCE*

***Mr BOUCHAKOR***



## Dédicace

Je dédie ce modeste travail:

À la mémoire de mes grands-parents qui ont gardé une place  
Dans mon cœur et que Dieu les accueille dans son vaste  
Paradis

À mes chers parents Allél et Chaiaa qui m'ont éclairé le  
Chemin de la vie par leur amour et leur grand soutien et leurs  
Encouragements et les énormes sacrifices qu'ils m'ont  
Consentis durant mes études. Je les remercie pour tout ce  
Qu'ils m'ont fait

À mes sœurs Soumia, Fatima, pour les  
Moments agréables que nous avons passés ensemble.

À mes frères Saber, Nacer, Hacen, Noureddine que Dieu les bénisses

À tous mes oncles, mes tantes ainsi que leurs familles

À mes cousins et cousines et toute ma famille sans exception;

À mes collègues et amies Mebarka, Samira, Asmaa et Djamila

À toutes mes collègues et Mes amies

À toute la promotion Développement agricole et  
agroalimentaire 2019- 2020

À tous ceux que J'aime

**IKRAM**

A decorative border surrounds the text, featuring pink flowers and butterflies on a light pink background.

## Dédicace

Je tiens à dédier ce présent travail.

A mon chère père qui m'a soutenu et en courage dans tous les domaines.

A ma chère mère KADARI Ghalia

A mes frères et mes sœurs

A toute ma famille

A toutes mes amies Nadjiba et Faiza

A tout mes camarades sans exception

A tous ceux qui me connus

**MESSAOUDA**

A decorative border surrounds the text, featuring pink flowers and butterflies on a light pink background. The border is composed of a wavy, golden line with clusters of pink flowers and butterflies at the corners and along the sides.

## Dédicace

Je tiens à dédier ce présent travail.

A mon chère père qui m'soutenu et en courage dans tous  
les domaines.

A ma chère mère

A mes frères et mes sœurs

A toute ma famille

A toutes mes amies

A tout mes camarades sans exception

A tous ceux qui me connus

**NADIA**

## **Liste des abréviations**

**AFD** : L'Agence Française de Développement

**ANDI** : Agence Nationale de Développement de l'Investissement

**ASICOM** : La Société Algéro-Saoudienne d'Investissement

**BDL** : Banque de Développement Local

**BEI** : La banque Européenne d'Investissement

**BIO** : Fonds de développement belge

**CMLT** : Crédit Moyen et Long terme

**CNPE** : Conseil National des Participations de l'Etat

**CPA** : Le Crédit Populaire d'Algérie

**CPE** : Conseil de participation d'Etat

**FGAR** : Fonds de Garantie de Crédit

**FMO** : Agence de développement Néerlandaise

**IBS** : Impôts sur le Bénéfice des Sociétés

**IRG** : Impôts sur le revenu global

**OCDE** : Organisation de Coopération et de développement Economique

**PME** : Petites et Moyennes Entreprises

**PMI** : Petites et Moyennes Industries

**SARL** : Société à Responsabilité Limitée

**SPA** : Société Par Action

**TAP** : Taxe sur l'Activité Professionnelle

**TVA** : Taxe sur la valeur Ajoutée

# Table des matières

**Remerciement**

**Dédicace**

**Liste des abréviations**

**Table des matières**

**Introduction générale** ..... 1

**Partie bibliographique**

**Chapitre I : Généralité sur le développement local** ..... 4

Introduction..... 5

1 présentation du développement local..... 5

1.1 Historique du développement local..... 5

1.2 La Définition du développement local..... 6

1.3 Objectifs du développement local..... 7

1.4 Les conditions clés du développement local..... 8

1.5 Les modes de développement local..... 9

1.5.1 L'agglomération..... 9

1-5-2 Le processus de spécialisation..... 9

1.5.3 Le processus de spécification..... 9

1.6 Les composantes du développement local..... 10

1.6 1 Le territoire..... 10

1.6.2 Acteurs du développement local..... 11

1.6.2.1 Les acteurs institutionnels..... 11

1.6.2.2 La communauté..... 11

1.6.2.3 Les acteurs économiques..... 11

1.6.3 Un processus de mobilisation des acteurs..... 12

1.6.3.1 Le partenariat..... 12

1.6.3.2 La participation active de la population..... 12

1.6.4 L'articulation du local à son environnement..... 12

1.6.5 Facteurs du développement local..... 13

1.7 Les enjeux du développement local..... 14



1.7.1 Répondre aux besoins des populations placées en situation de responsabilité.....	14
1.7.2 Assurer un développement socioéconomique cohérent, négocié et durable à l'échelle d'un territoire.....	15
1.7.3 Inscrire la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités ainsi que la promotion du genre dans les actions de proximité.....	16
1.7.4 Articuler les projets de développement local avec les politiques, les programmes sectoriels et les moyens de l'Etat dans une approche d'aménagement du territoire.....	16
2 Les sociétés de capital investissement.....	17
2.1 La FINALEP.....	17
2.2 SOFINANCE.....	17
2.3 La société Algéro-Saoudienne d'Investissement (ASICOM).....	17
2-4 El Djazair Istithmar.....	18
2-5 AFRICINVEST.....	18
Conclusion.....	18
<b>Chapitre II : la SOFINANCE</b> .....	20
Introduction.....	21
1 présentation de la SOFINANCE.....	21
1.1 Définition de la SOFINANCE et son évolution.....	21
1.2 La structure Organisationnel de la SOFINANCE.....	23
1.2.1 La Direction opérationnelle.....	23
1.2.1.1 Direction de participation et d'ingénierie financière.....	23
1.2.1.2 Direction de la gestion financière.....	24
1.2.1.3 Direction du crédit-bail.....	24
1.2.1.4 Direction du soutien.....	25
1.2.2 Les structures du soutien.....	27
1.2.2.1 Division de marketing et des communications.....	27
1.2.2.2 Division responsable des affaires juridiques.....	27
1.2.2.3 Division des systèmes et de l'organisation.....	27
1.2.2.4 Division de la vérification et du contrôle.....	27
1.2.3 La structure de coordination et de surveillance.....	28
1.2.3.1 Comité des financements.....	28

1.2.3.2 Comité exécutif.....	28
1.3 Les fonctions de la SOFINANCE.....	29
1.4 Les objectifs de la SOFINANCE.....	30
1.5 Les étapes de financement par capital risque à la SOFINANCE.....	30
1.5.1 La demande officielle.....	31
1.5.2 S'assurer du statut du porteur de projet à travers les documents.....	31
1.5.3 L'étude technico-économique du projet.....	31
1.5.4 Prendre l'avis du comité interne.....	31
1.5.5 L'expertise judiciaire.....	32
1.5.6 L'accord des associés et des actionnaires (La prise de participation).....	32
1.5.7 La signature du pacte d'actionnaire.....	33
1.5.8 L'accord de l'assemblée générale.....	33
1.5.9 Réception du document et mettre le chèque au nom du notaire.....	34
1.5.9.1 Le suivie de la participation par la société.....	34
1.5.9.2 La surveillance juridique par les commissaires aux comptes.....	35
<b>Conclusion</b> .....	35
<b>Partie expérimentale</b>	
<b>Chapitre III : Enquête sur la SOFINANCE de Tiaret</b> .....	37
1. Présentation de la SOFINANCE de Tiaret.....	38
1.1 Les principales missions de SOFINANCE.....	38
1.2 Fonds d'investissement de la wilaya.....	38
1.3 Les principales dispositions régissant ces fonds d'investissement.....	39
1.4 Les métiers de SOFINANCE .....	40
2 Discussion sur la SOFINANCE de Tiaret.....	46
<b>Conclusion générale</b> .....	52
<b>Références bibliographiques</b> .....	54

Introduction

Générale

Les études de financement occupaient une place importante en raison de l'ampleur des projets, de leur grande taille et de leur impact sur l'économie contemporaine, il ne fait aucun doute que les projets de toutes sortes sont devenus une composante majeure du développement économique permettant l'amélioration du niveau de vie et la création de multiples opportunités d'emploi. La diversification et la multiplicité des projets nécessitent un recours indispensable aux banques. Ce financement est considéré comme l'un des piliers de tous les investissements les plus importants pour toute économie à tout moment et en tout lieu, le développement des outils de financement a suscité et suscite encore un grand intérêt chez les banquiers, les financiers et investisseurs.

L'Algérie, comme d'autres pays, cherche à financer des projets d'investissement nouveaux ou expansionnistes soit par étape soit en une seule tranche et ceci en fonction des finances du pays.

SOFINANCE est une société financière pour les investissements et l'actionariat permettant l'encouragement de l'emploi, son capital est estimé à 5 milliards DA elle a pour objectif principal de contribuer au soutien de l'économie nationale. Vu que cette société est méconnue auprès du grand public, nous avons voulu essayer d'éclairer les personnes souhaitant créer leurs propres entreprises que la Sofinance peut les aider en matière de financement, d'où notre problématique consiste à répondre aux questions suivantes : **quelles sont les activités de financement dévolues à cette société, les formes et conditions que revêt son financement et si réellement elle contribue au développement local ?**

Pour bien répondre à notre problématique nous allons avancer l'hypothèse :

**Hypothèse :**

La Société ouvre de nouveaux contrats de financement pour faciliter les investissements et attirer les investisseurs, ce qui signifie sa contribution significative au développement local.

Notre présent travail est réalisé à partir d'une étude documentaire à savoir ouvrages, Mémoires et sites internet. Cette recherche bibliographique nous a permis de définir les concepts liés au développement local, la société financière SOFINANCE. Pour répondre à notre problématique, nous avons rédigé le document en trois chapitres :

## Introduction générale

---

**Chapitre I :** traite du développement local.

**Chapitre II :** s'articule autour de certaines institutions de financement en particulier la SOFINANCE mère.

**Chapitre III :** est réservé à l'agence SOFINANCE de Tiaret

# **Partie**

# **bibliographique**

# **Chapitre I**

## **Généralité sur le développement local**

### Introduction :

« Réfléchir en termes de développement local implique de partir d'une hypothèse simple : la qualité des relations qui lient les acteurs dans la proximité contribue à produire des marges de manœuvre nouvelles. Cela revient à penser que l'espace n'est pas soumis à des dynamiques uniquement exogènes, liées à la mondialisation dont on ne cesse de présenter les effets structurants, mais qu'il est mis en mouvement par les hommes et les femmes qui l'habite et qui sont les acteurs. Le développement local peut donc être lu comme un processus qui impulse, construit et conforte les dynamiques locales et autorise une amélioration substantielle du vivre ensemble et du bien-être de tous. Ainsi, le développement local dépasse l'idée de la croissance économique pour se placer dans la sphère d'un développement durable associant les dimensions économiques, sociales et culturelles, piliers de la durabilité du développement ».<sup>1</sup>

### 1 Présentation du développement local

Dans cette première section nous d'étudier le concept du développement local sur le plan théorique à savoir : définitions, objectifs, composantes et acteurs.

#### 1-1 Historique de développement local

«La notion de développement local apparait en France dans les années 1970.Certains acteurs prennent conscience que leurs territoires n'ont pas bénéficié des grands courants du développement économique de l'après-guerre. Pour eux, il s'agit alors d'extraire de lois macro-économiques et d'orienter leur destin selon des décisions prises localement, avec pour objectif de mobiliser les potentialités et les ressources de groupes sociaux et des communautés locales, afin d'en tirer un bénéfice social et économique, en premier lieu pour les groupes en question. Dans ce sens, le développement local correspond à une critique du fonctionnement économique en faisant le constat que toutes les collectivités humaines, tous les territoires, ne pourront pas remplir les conditions d'une intégration à un fonctionnement économique national et, à plus forte raison, mondial. C'est ainsi que l'approche en termes de développement local conduit à considérer que le développement ne découle pas seulement de la valeur économique des activités et qu'il ne relève pas seulement des systèmes organisés de production et des institutions centralisés mais est aussi

---

<sup>1</sup> [Etudier.com/dissertations/développement-local/46882686.html](http://Etudier.com/dissertations/développement-local/46882686.html)



lié à de petites initiatives localisées, à la mobilisation de la population locale autour de projets utilisant des ressources locales. Pour certains, cette approche s'inscrit dans une perspective humaniste qui considère que l'homme doit être replacé au centre du fonctionnement économique»<sup>2</sup>.

### 1-2 La Définition du développement local

Il y a plusieurs auteurs qui définissent le concept du développement local, selon Pecqueur, le développement local est « un processus, une démarche, une méthode »<sup>3</sup>.

- D'abord, **un processus**, car la construction par les acteurs s'inscrit dans le temps. Elle est spécifique à chaque territoire et, de ce fait, n'est jamais reproductible à l'identique.
- Ensuite, **une démarche**, car le processus ne s'enclenche jamais mécaniquement de toutes parts. Il existe une part importante de stratégie volontaire et donc, une place pour les politiques publiques. Il s'agit de capitaliser l'apprentissage collectif et de valoriser le savoir-faire collectif.
- **Une méthode**, car sur un plan abstrait, le développement local n'est pas seulement un phénomène observable, il est aussi la méthode d'observation des relations de coordination entre les acteurs de l'économie, et plus généralement de la société.

D'après Worms, « le développement local est une réponse à la situation de crise.

Ce dernier, est caractérisé par les problèmes d'emplois et d'identité il est avant tout une démarche prise en charge par les institutions, c'est un mouvement d'ouverture sur le monde de l'avenir»<sup>4</sup>.

« Le développement local est considéré comme un développement à la base, et un mouvement utilisant les initiatives locales au niveau des petites collectivités comme moteur du développement économique»<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> Mémoire Mamadou Sounoussy DIALLO «des ONG locales de développement et la question de pérennisation de leurs acquis dans la préfecture de Kankan(Guinée)», université de Kankan (Guinée)-master II recherche en sociologie 2012(en ligne) [https://www.memoireonline.com/12/13/8235/m\\_Les-ONG-locales-de-developpement-et-la-question-de-perennisation-de-leurs-acquis-dans-la-prefectu12.html](https://www.memoireonline.com/12/13/8235/m_Les-ONG-locales-de-developpement-et-la-question-de-perennisation-de-leurs-acquis-dans-la-prefectu12.html) (consulté le 25 juillet).

<sup>3</sup> PERQUEUR Bernard, le développement territorial comme préambule à l'économie sociale, in économie sociale et développement local, les cahiers de l'économie sociale, n°03, éd l'harmattan, Paris 2002, p23.

<sup>4</sup> WORMS, la démocratisation et la territorialisation de la fonction entrepreneuriale, in revue correspondance multiple, N°276, Mars 1987.

<sup>5</sup> Moussaoui.K et Khelloudja.A :«Le développement des territoires dans un contexte de restructuration de l'Etat». Dossier : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local à l'ère des réformes en Algérie. Le cas des communes de Bejaia, 2014, P122-133.

Le développement local peut être défini comme suit : « un ensemble d'initiatives économiquement viable qui peuvent être généralement pleines de richesse et de progrès, qui visent essentiellement une maîtrise de développement par les acteurs locaux»<sup>6</sup>.

Il peut être également « un processus de transformation du système socio-économique local, à travers l'utilisation des ressources locales (dont les produits du terroir), avec des capacités d'innovation et la création d'une interdépendance entre les différents secteurs pour plus de synergie»<sup>7</sup>.

### 1-3 Objectifs du développement local

«Le développement local est un projet qui vise à dépasser les impératifs de la croissance économique et à corriger les effets non souhaitables. L'approche du développement local mise sur la maîtrise collective des options sociales, économiques, environnementales et technologiques pour trouver des solutions à long terme aux problèmes des collectivités en déséquilibre, cette maîtrise collective repose sur trois valeurs essentielles : la participation, la concertation et la responsabilisation»<sup>8</sup>.

L'Objectif de développement local consiste à élaborer puis à faire fonctionner un projet de développement local qui crée une synergie ainsi : Le développement local vise à améliorer le cadre de vie des personnes de la communauté pour qu'elles puissent profiter d'un environnement sain et agréable<sup>9</sup>.

- Il vise également à améliorer leur milieu de vie pour qu'elles puissent s'épanouir dans une communauté qui leur offre plusieurs occasions sociales et culturelles.

- Il cherche à augmenter le niveau de vie afin que chacun dans la communauté puisse travailler et donc gagner un revenu pour pouvoir profiter des avantages de la communauté (création d'emplois et répartition de la richesse).

---

<sup>6</sup> SAHLI ZOUBIR « produit de terroir et développement local en Algérie, cas des zones rurales de montagnes et de piémonts ». Université de Blida, Algérie. Options méditerranéennes, A n°89.2009. p320.

<sup>7</sup> PERQUEUR. Bernard, le développement territorial comme préambule à l'économie sociale, in économie sociale et développement local, les cahiers de l'économie sociale, n°03, éd l'harmattan, Paris, 2002, p23.

<sup>8</sup> Bernard Vachon, Ph.d « Développement local, développement durable et gouvernance territoriale» développement local et régional, décentralisation et Gouvernance territoriale, cégep de St-Félicien ,03 mars 2009.

<sup>9</sup> BELAIDI.N et DJEDID.S, « Le rôle des collectivités locales dans le développement local à travers la viabilisation des zones d'activités : Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou»,université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion,2018.

- «Il valorise au maximum les potentiels du territoire (ressources agricoles, industrielles, touristiques, culturelles, écologiques...) ainsi que ses ressources humaines(dynamisme et qualification, esprit d'entreprise et richesse culturelle des populations locales) tout en se focalisant sur les zones d'ombre et rurales par l'aménagement d'infrastructures de communication, initiation de programmes de développement économique et social .Pour la réalisation de ces objectifs, des outils, des méthodes et des métiers spécifiques ont été développés puis affinés par l'expérience »<sup>10</sup>:

-«Avant toute démarche, il va falloir faire un diagnostic qui sera le point de départ de toute initiative de développement avec la définition des priorités, il doit s'appuyer sur une étude de toutes les forces et faiblesses du territoire en question. La réalisation doit être accompagnée par une formation pluridisciplinaire qui permet de faire émerger les projets, les financer et de Contrôler leur réalisation effective»<sup>11</sup>.

### 1-4 Les conditions clés du développement local

Pour qu'un projet local réussisse, il faut nécessairement observer certaines conditions à savoir<sup>12</sup> ;

- Une prise de conscience très forte de la part des élus locaux, de la population et de ses leaders.
- Une volonté commune d'intervenir exprimée par les divers partenaires.
- Une capacité collective de lancer et de soutenir l'idée de réalisation des projets de développement.
- Une valorisation des ressources humaines, techniques, financières et matérielles territoriales.
- Un appui sans réserve des initiatives locales de développement par les représentants locaux, régionaux et nationaux.
- Il faut une véritable prise en compte des dimensions culturelles car le développement local passe par le repérage d'un système de valeurs, de croyances, de représentations qui doivent agir comme des filtres pour la mise en place des actions sur le territoire<sup>13</sup>.

---

<sup>10</sup> Bernard brunet « Le Développement local : un concept mais aussi une pratique».

<sup>11</sup> Khalid E, Zhor H, Mohamed C, Le développement NTIC au Maroc : apport économique et contraintes réelles, cas des métiers de l'offshoring, mémoire de licence en sciences économiques, faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Maroc, 2009/2010.

<sup>12</sup> Bernard Vachon, Ph.d « Développement local, développement durable et gouvernance territoriale» développement local et régional, décentralisation et Gouvernance territoriale, cégep de St-Félicien ,03 mars 2009.

- La mise en œuvre de partenariats multiples entre acteurs publics et privés ;  
Une perpétuelle remise en chantier de l'action dans une logique d'ajustement en fonction de l'évolution des enjeux. Au vu de cet état des lieux, on comprend comment le cœur du développement local est occupé par l'acteur. L'acteur est celui qui s'investit dans l'action qui « soutient les ruptures et organise le changement » pour reprendre les propos de Claude Neuschwander.

### I-5 Les modes de développement local

«On distingue différents types du processus du développement local qui mettent en relation l'ensemble des acteurs sur un territoire de développement représente trois modes essentiels, elles consistent en : processus d'agglomération, spécialisation et spécification»<sup>14</sup>.

#### 1-5-1 L'agglomération

Elle se fonde sur une concentration spéciale d'activités économiques hétérogènes, ne présentant pas a priori, de complémentarité. Cette notion est liée à des économies d'échelle dans le partage de certaines ressources. Il s'agit principalement d'externalités pécuniaires provoquées par la concentration des activités et des secteurs qui se répercutent en termes de prix des facteurs de production. La particularité du processus d'agglomération est essentiellement caractérisée par les proximités géographiques<sup>15</sup>.

#### 1-5-2 Le processus de spécialisation

Il est fondé sur une forte structure organisationnelle du tissu économique local, dominé par une activité industrielle ou un produit. Le terme de spécialisation à double signification. Le processus par lequel le tissu économique se structure est fondé sur une logique industrielle favorisant la concentration géographique d'activités complémentaire. Un tel processus correspond donc au recouvrement de proximités géographiques et organisationnelles.

#### 1-5-3 Le processus de spécification

---

<sup>13</sup> TESSON Frédéric « Introduction au cours développement local L2-L3 ».

<sup>14</sup> COLLETIS Gabriel et PECQUEUR Bernard, proximité institutionnelle et capital social, révélation de ressources spécifiques et coordination située, n°6-7,2005, p51-74.

<sup>15</sup> PECQUEUR Bernard, les territoires créateurs de nouvelles ressources productives : Le cas de l'agglomération grenobloise, Dans Géographie, économie, société 2005/3 (Vol. 7), pages 255 à 268.

Caractérise un territoire qui dispose, grâce à la proximité institutionnelle entre les acteurs, d'un mode de coordination entre les agents économiques qui, outre les effets de proximité organisationnelle, permet une flexibilité dans le déploiement des ressources, des activités de compétence, sans faire éclater le contexte territorial d'une façon différente des processus d'agglomération et des spécialisations. Le processus de spécification ne repose pas seulement sur l'existence d'économie externe, mais aussi sur celle de structures aptes à internaliser celles qui déterminent le développement du tissu économique local. Ces trois processus montrent qu'il n'y a pas un mode plus important que l'autre.

Mais c'est de passages d'un mode à l'autre, qui structure de façon dialectique ce processus et en fait ce passage de la manière suivante :

- De l'agglomération à la spécialisation : ce passage d'une économie d'agglomération à une spécialisation se fait en attirant des activités similaires ou complémentaires en termes de fonction de marché ou de produit.
- De la spécialisation à la spécification : ce passage de la spécialisation à la spécification peut se produire par la diversification et maîtrise des activités.

### **1-6 Les composantes du développement local**

On distingue plusieurs composantes du développement local

#### **1-6-1 Le territoire**

Selon Lorthiois J. Le territoire est « un espace physique dont les limites sont définies par des critères géographiques, administratifs, historiques, économiques, humains, ... (...).

Tout projet de développement fait référence à un territoire, mais en lui donnant généralement une définition restrictive, purement administrative ou géographique : on voudrait appuyer une

dynamique (le développement) sur une notion essentiellement statique, or, le territoire doit être considéré comme un facteur vivant, flexible »<sup>16</sup>.

Enfin « le territoire représente le point d’ancrage du développement local, en plus d’en fournir les ressources, il regroupe les acteurs qui partagent certaines formes d’identités de même qu’une dynamique particulière »<sup>17</sup>.

### 1-6-2 Acteurs du développement local

«La réussite d’un développement local nécessite la collaboration de toutes les opérations et les intervenants au niveau local et la mobilisation de toutes les énergies»<sup>18</sup>.

#### 1-6-2-1 Les acteurs institutionnels

C’est l’ensemble des acteurs qui relèvent de la collectivité, tels que l’Etat et les structures déconcentrées, les collectivités locales et leurs services techniques, les organismes publics et semi-publics jouant le rôle de maîtrise d’ouvrage, de maîtrise d’œuvre, de partenaire ou d’intervenant dans le développement local<sup>19</sup>.

#### 1-6-2-2 La communauté

Elle regroupe l’ensemble des individus vivant et agissant sur un territoire donné, et partageant des valeurs, des normes, des responsabilités, des handicaps, des chances, des relations avec leur environnement, et les mêmes problèmes.

#### 1-6-2-3 Les acteurs économiques

Ils correspondent à l’ensemble des entrepreneurs et opérateurs qui, à travers les PME, participent à la vie économique locale en produisant et en investissant, car ils participent au

---

<sup>16</sup> LORTHIOIS J. (1996), op cite, dans BELATAF. M et IDIR.A (2006), « le développement local : quelques éléments théoriques et pratiques » communication au colloque international : « articulation Espace-local Espace-mondial », Bejaia21 et 22 juin, Université de Bejaia, laboratoire Recherche et développement, p.12

<sup>17</sup> BONNER Frédéric, « le rôle des acteurs locaux dans la construction de l’économie sociale : le cas de la MRC de la Haut-Yamasska », mémoires présenté à la faculté d’études supérieures en vue de l’obtention du grade de maîtres en science en géographie, département de géographie, faculté des arts et des sciences, Université de Montréal, janvier 2016, p.15.

<sup>18</sup> Khalid E, Zhor H, Mohamed C, Le développement NTIC au Maroc : apport économique et contraintes réelles, cas des métiers de l’offshoring, mémoire de licence en sciences économiques, faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Maroc, 2009/2010.

<sup>19</sup> HAZOURLI Souhaïla, cours: Gouvernance et développement local, Université Frères Mentouri, Constantine, Faculté des Sciences de la Terre, de la Géographie et de l’Aménagement du Territoire, département : Aménagement urbain.

financement des investissements, à la création des projets et contribuent de ce fait à la création d'emplois et à la valorisation des ressources locales, etc.<sup>20</sup>.

### 1-6-3 Un processus de mobilisation des acteurs

Pour la réussite du développement local, il faut avoir une participation des acteurs au projet de développement, leur mobilisation peut se faire selon deux pratiques :

#### 1-6-3-1 Le partenariat

Le partenariat ne signifie pas uniquement une simple concertation en vue d'harmoniser les actions. Il signifie l'expression d'une volonté collective d'agir ensemble en vue de créer de nouvelles pratiques, de nouvelles actions. Le partenariat permet de réduire le cloisonnement entre les acteurs et de faire ressortir beaucoup plus les complémentarités entre eux.

#### 1-6-3-2 La participation active de la population

La participation de la population doit émerger avec le processus de développement local. Elle doit l'accompagner tout au long des différentes phases, du diagnostic à l'évaluation des actions, en passant par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet. Cette participation est d'autant plus importante qu'il existe au sein du territoire une démocratie représentative qui est déterminée notamment par le degré de décentralisation. Elle contribue à entretenir le système d'échange d'idées et de débat sur le territoire, qui débouche sur la connaissance des attentes des acteurs et la proposition de solutions.

### 1-6-4 L'articulation du local à son environnement

- Nous avons défini le local comme étant « l'environnement immédiat dans lequel la plupart des entreprises se créent et se développent ».

---

<sup>20</sup> TAGUET Younes, Gouvernance territoriale et développement local : Illustration par le cas de la zone d'activités de la commune d'EI-KSEUR, en vue de l'obtention du diplôme de master en management économique des territoires et entrepreneuriat, université A. MIRA de Bejaia faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion, département des sciences de gestion.

• Bien évidemment, cet environnement comporte en plus des entreprises, d'autres acteurs (institution publiques, administration, population, associations,...). L'environnement immédiat, en l'occurrence le local, se trouve ainsi situé dans l'environnement global, plus grand, qui l'englobe, et avec lequel il entretient des relations particulières. Au niveau local, ces relations sont de deux ordres. La première relation est constituée de relations internes à l'environnement local qui représentent les relations qu'entretiennent les acteurs du territoire entre eux. Autrement dit, ce sont des relations « exclusivement internes » au territoire qui entretiennent sa cohésion et sa solidarité. La plus petite échelle des relations internes est le quartier village, car il constitue l'unité idéale pour porter un diagnostic dynamique afin de mobiliser l'ensemble des réseaux familiaux, communautaires et institutionnels aptes à transformer les opportunités en action. Ces différentes relations internes peuvent se constituer en microprojets portés sur le développement à différentes échelles : quartier, ville,... La deuxième relation, les relations externes à l'environnement local, elles concernent les relations entre territoires.

• « C'est ici que s'appréhende le local par rapport au global dans lequel il est contenu avec d'autres territoires. Ces relations se traduisent par une coopération inter communale. Cette coopération permet le développement « un système d'échange très intense dont les résultats peuvent être plus que des préoccupations ». Le fruit de ces relations extra-locales peut se traduire également par un ancrage territorial des acteurs, ceux-ci se sentant menacés par le phénomène des stratégies de maintien en bénéficiant de plus grandes marges de manœuvre à l'intérieur du système local. Vont, de fait, s'enraciner à l'aide de caractéristiques locales»<sup>21</sup>.

### 1-7 Facteurs du développement local

- **Attractivité** : L'attractivité contribue au développement local par la mise en place des politiques fiscales (la franchise de TVA, exonération en termes d'IBS, IRG, TAP (taxe sur les activités professionnelles), voir aussi l'investissement dans les infrastructures de base qui est considéré comme l'élément majeur dans le développement local. Tout le monde reconnaît que l'investissement dans l'infrastructure est important pour l'économie et qu'une infrastructure en bon état de fonctionnement est de toute évidence une condition nécessaire à l'activité

---

<sup>21</sup> BELATTAF. M ET IDIR. A (2006), op cit, p.14



économique. Aux yeux des décideurs, cette activité a plusieurs issues possibles, dont la croissance de l'emploi et du revenu, l'amélioration de la qualité de la vie, la protection de l'environnement, voire même, le développement durable.

- **La communauté locale** : C'est la plus définie selon différents intérêts et en fonction des services à donner aux citoyens. Il est important de définir le territoire d'intervention selon les actions désirées et les intérêts communs.
- **L'établissement d'un partenariat et la création d'un réseau d'échange** : qui sont indispensables dans le cadre du développement local et se concrétiseront souvent par une ouverture d'esprit.
- **L'établissement d'un environnement et d'un climat propice** : Cela se fait dans le but de la collaboration et de l'action communautaire et civique. Les systèmes de valeurs, les héritages culturels et les différences de formation, conjuguées aux visions sectorielles des divers intervenants et ministères, peuvent être des éléments contraignants et parfois paralysants qui nuisent à la formation d'un tel environnement. Dans ce cas, il est important que les personnes ou autorités, de compétence ou de direction, qui possèdent un savoir-faire particulier, mettent en commun leurs énergies afin de provoquer l'émergence d'un tel climat et faciliter le rassemblement autour de projets intersectoriels mobilisateurs.

### 1-8 Les enjeux du développement local

Nous allons aborder dans cette section les principaux enjeux du développement local décentralisé. Pour ce faire nous allons essayer de synthétiser les différents aspects qui en découlent, allant des actions relevant du développement socio économique jusqu'aux actions de coordinations de politiques publiques locales.<sup>22</sup>

#### 1-8-1 Répondre aux besoins des populations placées en situation de responsabilité

L'approche en termes de développement local, vise à impliquer davantage la population dans la sphère économique et en faire ainsi un facteur de développement endogène. Cependant cette

---

<sup>22</sup> HAMMITOUCHE.Z, La contribution des collectivités locales au développement local: cas de la commune de SEMAOUN, en vue de l'obtention de diplôme de master en science Economique, faculté des sciences Economiques, commerciales et des sciences de gestion, université A. Mira de Béjaïa, 2016-2017.

approche qui couvre aussi bien les villes que les régions rurales prennent une forme assez spécifique dans les zones urbaines, territorialement plus concentrées. Cela dit, le développement ne se conçoit plus comme un processus imposé du haut à des acteurs passifs qui se contentent de recevoir des informations, desservies ou des équipements définis par des fonctionnaires ou par des experts qui connaîtraient mieux leurs besoins que les intéressés eux-mêmes (DDC ; 2003).

Cette responsabilisation collective des acteurs à la base de l'identification de leur stratégie de développement, dans l'énoncé des moyens au service de cette stratégie et dans l'affectation des ressources disponibles a également pour objectif de renforcer l'appropriation des équipements et d'améliorer ainsi leur entretien et leur pérennité. La participation financière des bénéficiaires concrétise leur implication et justifie le transfert de l'usufruit ou du droit de propriété de l'équipement en leur faveur.

### **1-8-2 Assurer un développement socioéconomique cohérent, négocié et durable à l'échelle d'un territoire.**

Les actions de développement dans un territoire maîtrisable par les acteurs qui y vivent, bénéficient directement des fonds d'investissement pour poursuivre des activités économiques et mettre en œuvre des ressources naturelles situées dans leur territoire. Toutefois, à travers une négociation entre les différents acteurs locaux, l'identification de projets à savoir ; infrastructures sociales, les équipements collectifs marchands et les activités économiques ; se fait au niveau local. « Il y a ainsi concordance forte entre une logique économique d'aménagement du territoire à l'échelle locale et une logique sociale d'espace organisé à partir d'un partage des rôles au sein des communautés et d'une négociation entre ses membres »<sup>23</sup> (OCDE ; 2006).

La décentralisation et l'autonomie des administrations des municipalités urbaines rurales par rapport à l'administration centrale changent considérablement la donne du développement local, par rapport à une approche de développement par le haut. Les stratégies et les plans du développement local peuvent être élaborés à une échelle qui prend davantage en compte les régions naturelles. Les collectivités locales ont une taille qui peut leur permettre de négocier de façon plus efficace avec l'administration déconcentrée de l'Etat. Ces les conseils communaux disposent d'une légitimité pour organiser la gestion des ressources naturelles entre les acteurs

---

<sup>23</sup> OCDE(2006) : « villes, compétitivité et mondialisation », examens territoriaux de l'OCDE. Paris

sociaux ou pour abriter la localisation des équipements publics.

### **1-8-3 Inscrire la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités ainsi que la promotion du genre dans les actions de proximité**

L'approche participative du développement local conduit essentiellement à donner du pouvoir aux populations. Dans une optique de lutte contre la pauvreté et contre les inégalités ceci oblige à inclure les catégories sociales défavorisées. Alors, l'effort consiste à amener les responsables ou les groupes domaniaux à placer à la table de négociation des représentants de l'ensemble de la société civile y compris les pauvres (DDC, 2007). Les actions conduites doivent se répartir de manière équitable entre les villages et entre les communautés, et qui souvent recourent la recherche d'équité entre couches sociales.

### **1-8-4 Articuler les projets de développement local avec les politiques, les programmes sectoriels et les moyens de l'Etat dans une approche d'aménagement du territoire**

A travers sa politique d'aménagement du territoire, les actions de l'Etat, qui sont nécessaires pour la transformation des espaces inertes en territoires attractifs, ne sont efficaces et pérennes que si elles sont prises en compte au niveau local. Les solidarités sociales et économiques qui s'y nouent favorisent l'appropriation des stratégies sectorielles par les bénéficiaires. Réciproquement, les actions du développement local sont plus efficaces si elles s'inscrivent dans des stratégies sectorielles qui procurent des orientations claires et garantissent des normes homogènes (DDC; 2001). Ces programmes sectoriels sont généralement accompagnés de moyens techniques et financiers qui peuvent venir en renforcement du développement à la base.

Les programmes sectoriels mis en place par l'Etat, couvrent une série de besoins qui dépassent la compétence du local (infrastructures socioéconomiques, santé, éducation, formation). Cependant, les différents volets de ces programmes sectoriels peuvent être mis en œuvre par les différents acteurs du développement local à savoir : l'administration centrale, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales et la société civile, particulièrement

le secteur privé qui sera une partie active dans la sphère économique et participera davantage à la création des emplois et à la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

### **2 Intervenants du capital investissement en Algérie:**

Les acteurs du capital investissement algériens sont, il faut le dire, très minoritaires dans l'espace économique algérien jusqu'à 2006. La raison en est : Le manque d'une voie qui régit cette industrie très attractive dans le monde entier.

### **2 Les sociétés de capital investissement**

#### **2-1 La FINALEP :**

La financière Algéro-Européenne de participation est un établissement financier de droit algérien spécialisé dans le capital-investissement , créé en avril 1991 sous la forme d'une société par actions, entre des partenaires algériens majoritaires à hauteur de 60%, la banque de développement local (BDL), le crédit populaire d'Algérie (CPA) et des partenaires européens à hauteur de 40%. Ces derniers sont l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

#### **2-2 SOFINANCE :**

« SOFINANCE SPA, Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement, est un établissement financier public agréé par la Banque d'Algérie le 09 janvier 2001, doté d'un capital social de 500.000.000.000 de Centimes.

SOFINANCE a été créée à l'initiative du Conseil National des Participations de l'Etat (CNPE) avec comme principales missions l'accompagnement dans la modernisation de l'outil de production national et le développement de nouveaux produits financiers»<sup>24</sup>.

#### **2-3 La Société Algéro-Saoudienne d'Investissement (ASICOM) :**

«ASICOM a été créée par une convention signée en avril 2004 entre les ministres des finances de l'Algérie et du Royaume d'Arabie Saoudite. Le capital déclaré et souscrit est :

---

<sup>24</sup> <http://www.sofinance.dz/>

800.000.000.000 de Centimes, détenu à part égale entre les deux Etats 50%/50%, l'activité de la société a démarré réellement au mois de juin de l'année 2008»<sup>25</sup>.

### 2-4 El DjazairIstithmar :

«La société « El Djazair Istithmar. Spa » est une société de capital investissement ayant un statut juridique de société par action, régie par la loi N° 06-11 du 24 Juin 2006 relative à la société de capital investissement. Elle a été créée le 28 décembre 2009 et elle est opérationnelle depuis le 07 juillet 2010. El Djazair Istithmar. Spa est une filiale de deux banques publiques en l'occurrence la BADR 70% et la CNEP Banque 30%. Elle est agréée par le Ministère des Finances depuis le 11.05.2010, dotée d'un capital social de 100.000.000.000 de Centimes. L'objet de création d'El Djazair Istithmar est de prendre des participations en numéraire, minoritaires et temporaires dans le capital social d'une petite et moyenne entreprise et par conséquent toute opération consistant en des apports en fonds propres et en quasi-fonds propres»<sup>26</sup>.

### 2-5 AFRICINVEST :

«Africinvest a été créé en 1994 et il fait partie d'Intégra Group, un fond d'investissement et des services financiers basé en Tunisie. Les principaux actionnaires et les investisseurs de ce fonds sont : FMO (l'Agence de développement néerlandaise), BIO (Fonds de développement belge), la BEI (Banque européenne d'investissements), ainsi qu'un investisseur public finlandais. Le groupe présente un large portefeuille d'investissement à travers le Maghreb et l'Afrique Sub-saharienne dans des secteurs très diversifiés. A ce jour, Afric Invest-Tun Invest a réalisé plus de 120 investissements dans plus de 23 pays africains»<sup>27</sup>.

### Conclusion :

« Le développement local est en définitif une démarche mettant en relation les forces vives, matérielles et immatérielles, déjà existantes dans un espace précis ou élaborées pour

---

<sup>25</sup> <http://www.asicom.dz/>

<sup>26</sup> <http://www.eldjazair-istithmar.dz/>

<sup>27</sup> <http://www.africinvest.com/>

l'occasion, selon un processus organisationnel et décisionnel équitable ayant pour objet l'essor économique, social, culturel et environnemental dans le long terme ».

# **Chapitre II**

**La**

**SOFINANCE**

**1 Présentation de SOFINANCE :**

SOFINANCE est une institution financière qui propose le crédit-bail comme mode de financement en Algérie. Dans ce chapitre consacré à la présentation de la SOFINANCE, nous essayerons de la décrire tout en présentant sa structure organisationnelle.

**1-1 Définition de la SOFINANCE et son évolution**

« La création de SOFINANCE a été décidée par résolution du Conseil National des Participations de l'Etat - CNPE – du 06 août 1998 avec pour objectif principal « la contribution à la consolidation et à la relance de l'économie » en instaurant une nouvelle démarche dans le financement de :

- La modernisation de l'appareil de production par des investissements de mise à niveau ;
- La densification du tissu industriel à travers des opérations de filialisation, de scission et de fusion ;
- Du redressement et de la reprise des entreprises publiques...Etc.

SOFINANCE SPA, société financière d'investissement, de participation et de placement, est un établissement financier public, celle-ci a été constituée le 18 avril 2000 avec un capital social de 500.000.000.000 de Centimes. L'agrément de la Banque d'Algérie a été obtenu le 9 janvier 2001. En 2017 son capital social est passé à 1.000.000.000.000 de Centimes.

Et parmi les objectifs principaux de cette société est la création et le développement de nouveaux produits financiers, son siège social se situe AL ANNASSER-RUISSEAU Alger, et elle dispose d'autres agences au niveau de la Banque de développement local (BDL), elle a délégué également des agences dans le cadre de la gestion des fonds d'investissement de Wilayas, dans la wilaya de Blida, Bejaia, Batna, Oum el Bouaghi, Oran, et Tiaret»<sup>1</sup>

Son objet social comprend tous les métiers développés par la banque universelle à l'exclusion des dépôts clientèle et la gestion des moyens de paiement. Son champ d'application couvre les activités financières suivantes<sup>2</sup> :

---

<sup>1</sup> En se basant sur les informations fournis de la part de la société SOFINANCE

<sup>2</sup> <http://www.sofinance.dz/>



- Le financement en crédit-bail (leasing) ;
- La participation au capital ;
- Le crédit classique et les engagements par signature ;
- Le conseil et assistance aux entreprises.

«La SOFINANCE représente une société active dans le développement du secteur de l'industrie et est particulièrement notable pour l'industrie du textile en Algérie, et cela en aidant et finançant les entreprises et les projets par les activités cités ci-dessus et principalement par le leasing qui est l'une des activités les plus importantes de celle-ci.

La société a aussi pu développer une autre sorte d'activité qui est la relation de privatisation, qui représente 60% de son capital et ses interventions depuis sa création. Plus de

4.5 Milliards de dinars pour l'acquisition d'outils et différent préparatifs pour certains secteurs tels que Travaux publics, construction, ressources en eau, routes et transports.

Mais malgré l'importance de l'activité de crédit-bail, celle-ci reste néanmoins toujours à la traîne compte tenu des aspirations dans le financement de l'investissement selon les responsables de la SOFINANCE. Il y a aussi l'autre activité qui consiste en le rachat de prêt qui représente selon la société une très faible part de financement de l'investissement en raison du risque élevé et du degré de complexité que demande ce type d'opération.

Et malgré cela les responsables de la SOFINANCE espèrent que ce système de financement va connaître une grande expansion dans les années qui vont suivre, et surtout avec la constitution de nouvelles institutions spécialisées dans le crédit-bail sachant qu'il y a un programme ambitieux de réalisation de constructions publiques de bases comme les routes, barrages, aéroports et des ports, institué par le gouvernement qui dépend principalement de ce genre de financement»<sup>3</sup>

Elle a également réussi à occuper une position prestigieuse dans le marché du financement algérien et on entend par là, les nouveaux produits qu'elle propose :

- Le financement en leasing.
- La participation au capital.

---

<sup>3</sup> D'après les informations fournies par la Direction de l'ingénierie financière au niveau de la société SOFINANCE.

«La SOFINANCE cherche aussi à développer l'ingénierie financière et cela afin d'apporter de bon conseil et l'accompagnement nécessaire aux entreprises algériennes, ainsi qu'une contribution par Capital-risque pour le financement des petites et moyennes entreprises, et elle soutient ces activités à partir d'une équipe spécialisée dans différents domaines, financier, économique, commercial, elle dispose aussi d'un réseau de consultants et d'experts, elle travaille aussi à fournir l'encadrement et l'orientation nécessaire aux jeunes professionnels en accomplissant régulièrement des formations sur les différents métiers exercés, du fait que la formation a une place spécifique dans la stratégie et le développement des ressources humaines et le counseling dans tous les besoins essentiels à la société»<sup>4</sup>.

## **1-2 La structure Organisationnel de la SOFINANCE**

La structure organisationnelle de la SOFINANCE se caractérise par sa flexibilité, et cela revient au fait que sa structure organisationnelle contient des directions selon la tâche accomplie par la société telles que le Capital-Investissement, le Crédit-bail, Direction du capital et de l'ingénierie financière, elle compte aussi une équipe caractérisée par son attractivité et son dynamisme et bonne initiative ainsi que le travail dans un esprit d'équipe en raison de ce que demande leur activité et le bon fonctionnement de chaque direction, la SOFINANCE détient également des experts dans le domaine bancaire, financier et industriel, elle dispose aussi d'experts dans le domaine boursier du fait des opérations qu'elle réalise par l'achat et vente de titres financiers et particulièrement les bons du trésor, et en générale la structure organisationnelle de la SOFINANCE est conçue comme suit<sup>5</sup> :

### **1-2-1 La Direction opérationnelle**

En générale la structure organisationnelle de la société comprend quatre directions opérationnelles, qui sont les suivantes :

#### **1-2-1-1 Direction de participation et d'ingénierie financière**

Elle comprend à son tour deux divisions :

---

<sup>4</sup> D'après les informations fournies par la Direction de l'ingénierie financière au niveau de la société SOFINANCE.

<sup>5</sup> D'après les informations fournies par la Direction de l'ingénierie financière au niveau de la société SOFINANCE.

- Une division propre à la participation dans le capital, c'est-à-dire procédé à des prises de participation en fonds propres dans le capital d'entreprises publique pour financer leur croissance et développement.
- Une division réservée à l'ingénierie financière chargé à fournir des services pour l'intérêt des institutions publiques dans le cadre de restructuration et d'ouverture en capital.

### **1-2-1-2 Direction de la gestion financière**

Cette direction travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques financières de la société, ainsi qu'à l'établissement des rapports financiers périodiques à l'administration de la société et à la Banque d'Algérie. Et elle comprend deux divisions comme ce qui :

- La division des ressources du trésor, qui s'occupe de l'ensemble des interventions de la société dans les marchés monétaires et les titres financiers, et elle est responsable de la gestion des :
  - Ressources financières de la société ;
  - Les ressources du marché allouées aux données de l'entreprise ;
  - La ligne de financement.
- La division comptable et fiscale, dont le rôle consiste à tenir les livres et rapports financiers et périodiques.

### **1-2-1-3 Direction du crédit-bail**

Celle-ci est constituée de deux divisions qui sont :

- Le Front Office : qui signifie « bureau de devant », il est responsable en grande partie des relations avec les employés, les clients, fournisseurs ainsi que la sécurité, il aide aussi l'administration.
- Le Back Office : qui signifie « bureau de derrière », il effectue les études et l'évaluation des demandes de financement, et l'étude des dossiers et particulièrement la durée de recouvrement des créances, et le renouvellement de l'assurance.

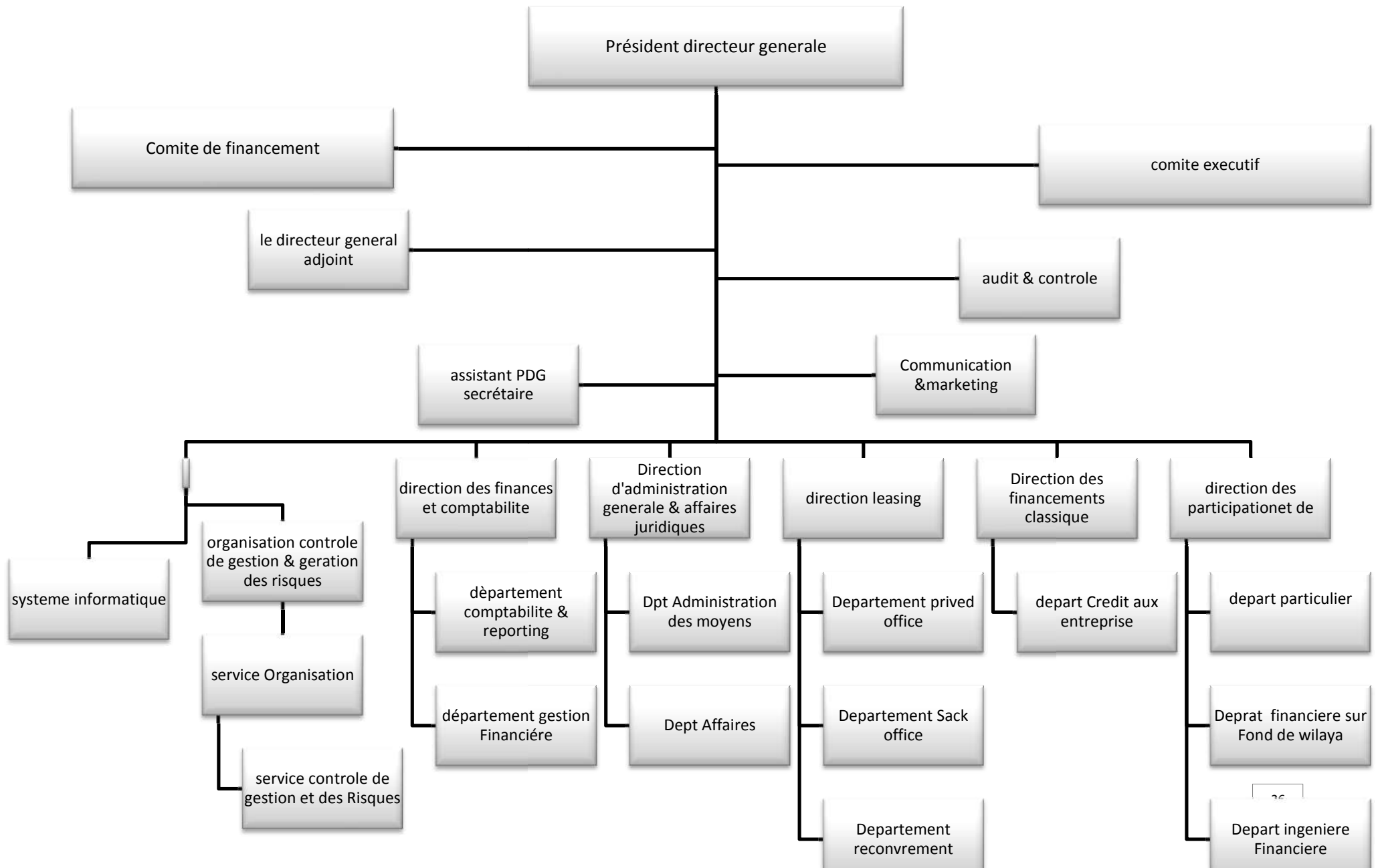
**1-2-1-4 Direction du soutien**

Cette section comprend toutes les activités liées à la gestion des ressources humaines et matérielles et elle se décompose en deux parties :

- La Direction Générale : dont la mission est la gestion des avoirs de la société.
- La Direction des ressources humaines : dont le rôle est la gestion des affaires liées aux personnels de la société.

Et le schéma suivant résume la structure organisationnelle de la SOFINANCE SPA :

## La structure organisationnelle de la SOFINANCE



**1-2-2 Les structures du soutien**

Ce sont des structures liées à la direction générale, leurs rôles est de fournir un appui technique pour le bon fonctionnement des structures opérationnelles, et sont représentés en quatre structures:

**1-2-2-1 Division de marketing et des communications**

Les missions de cette division consistent en :

Développer et la mettre en œuvre de la politique de marketing et de communication ;

- maintenir et le développer le site internet de la société ;
- Fournir de l'aide aux structures qui opèrent dans les études de marché.

**1-2-2-2 Division responsable des affaires juridiques, dont le rôle est de :**

- Surveiller et suivre les contrats de a société ;
- Assister les structures exécutives dans l'aspect juridique et le mettre en œuvre ;

**1-2-2-3 Division des systèmes et de l'organisation**

Cette division est responsable du :

- Développement des procédures administratives ;
- Systèmes informatique de gestion.

**1-2-2-4 Division de la vérification et du contrôle**

Le rôle de cette division est de :

- Assurer et respecter les règlements, en particulier ceux émis par la banque d'Algérie qui est la banque des banque en Algérie ;
- Assurer la mise en œuvre et l'achèvement des procédures ;
- Suivi de la mise en œuvre des budgets.

### 1-2-3 La structure de coordination et de surveillance

En plus des structures organiques mentionnés ci-dessus, SOFINANCE spa a mis deux comités de suivi et de coordination à savoir : le comité des finances et le comité exécutif.

#### 1-2-3-1 Comité des financements

Ce Comité est dirigé par le directeur général et composé de trois membres à savoir :

- Le responsable de l'ingénierie des fonds propres et de l'ingénierie financière,
- Le directeur du prêt locatif
- Le directeur de la gestion financière.

Le comité des finances est chargé de ce qui suit :

- Prendre des décisions concernant l'ensemble des engagements, soit à propos des locations et des signatures de prêt, des participations, des investissements et tous les engagements liés au financement.
- Validation et analyse des dossiers soumis aux structures opérationnelles.

#### 1-2-3-2 Comité exécutif

Le comité est dirigé par le directeur général, et composé de six membres :

- Le directeur du partenariat et de l'ingénierie financière ;
- Le directeur des prêts lucratifs ;
- Le directeur de la gestion financière ;
- Le directeur des affaires juridiques ;
- Le responsable de l'audit ;
- Le responsable de l'organisation et des systèmes.

Le rôle du comité d'exécution consiste en : La mise en œuvre des stratégies et des budgets ;

- La validation des données et la finalisation des procédures ;
- La coordination entre les différentes structures de la société.

**1-3 Les fonctions de la SOFINANCE**

Le but principal de la SOFINANCE est la contribution au développement économique à travers la création d'un nouveau moyen de financement aux petites et moyennes entreprises, et parmi ses fonctions essentielles effectuées ce qui suit :

- Promouvoir et développer les petites et moyennes entreprises à travers les participations à leur capital ;
- Détenir des parts dans des entreprises locales ou étrangères dont leurs activités se situent dans différents endroits ;
- Accorder des prêts sans donner trop de considération aux garanties, et garantir toutes les opérations de prêts pour les tiers ;
- Traiter avec les titres financiers, actions, obligations, et plus particulièrement les bons du trésor ;
- Promouvoir le recours au crédit-bail pour les petites et moyennes entreprises.
- Accorder des conseils financiers pour les entreprises et à des projets concernant le financement ;
- Suivre les projets où elle a investi et principalement les prises de participations, notamment le financement par capital-risque.

En plus des fonctions citées et en vertu du décret du conseil des participations d'Etat (CPE) adopté le 20 octobre 2003, qui a étendu les interventions de la société aux missions suivantes :

- Aider les institutions économiques dans les opérations de privatisation ;
- La gestion des ressources publiques non réglementées et la concentration sur l'ingénierie financière ;

En se basant sur ces fonctions, il y a lieu de dire que la SOFINANCE réalise des accords économiques, pour développer et promouvoir les projets de croissance dans l'intérêt des investisseurs dans les secteurs privés et cela à travers :

- La société se concentre ses efforts au soutien et au redressement et développement des entreprises en les conseillant et en les assistant dans leur restructuration stratégique et financière (privatisation, ouverture de capital, recherche d'associé)



- Fournir toutes les opportunités de financement appropriées (participation au capital, crédits à moyen terme, le crédit-bail, les cautions).

**1-4 Les objectifs de la SOFINANCE :**

L'objectif principal de la SOFINANCE comme toute institution financière ou bancaire ou projet ou entreprise c'est la rentabilité et la croissance, et en plus de cela il y a des objectifs spécifiques qu'elle recherche à atteindre, qui se présentent comme suit<sup>33</sup> :

- Accompagnement des entreprises dans la phase de création et l'aider dans ses projet et dans le redressement ;
- Contribuer dans l'ajout des offres de financement à travers l'accord de crédits classiques à moyen et long terme, crédits par signatures, et les cautions ;
- Aider les entreprises en difficultés par des prises de participations au capital ou en entrant en tant que conseiller financiers pour un projet quelconque ;
- Fournir les circonstances et les conditions nécessaires pour permettre aux entreprises publiques de s'introduire en bourse.

**1-5 Les étapes de financement par capital risque à la SOFINANCE :**

Le financement par capital risque au sein de la SOFINANCE passe par de nombreuses étapes, cette deuxième section servira donc à présenter chacune d'elle. Ces étapes sont<sup>34</sup> :

- La demande officielle ;
- S'assurer du statut du porteur de projet à travers les documents ;
- L'étude technico-économique du projet ;
- Prendre l'avis du comité interne ;
- L'expertise judiciaire ;
- L'accord des associés et des actionnaires (La prise de participation) ;
- La signature du pacte d'actionnaire ;
- Le contrat de l'assemblée général ;
- Réception du document et mettre le chèque au nom du notaire.

---

<sup>33</sup> D'après les informations fournies par la Direction de l'ingénierie financière au niveau de la société SOFINANCE.

<sup>34</sup> Informations et documentations fournis par le chargé d'études de la direction des participations et de l'ingénierie financière au niveau de la SOFINANCE.

**1-5-1 La demande officielle :**

C'est la phase où le porteur de projet procède à une demande de financement par capital risque ou la participation au capital l'appellation utilisé à la SOFINANCE et cela sous le nom du porteur de projet, cette demande sera accompagner par des documents administratifs et financiers renseigner au préalable tout en faisant référence dans la demande si le financement concerne spécifiquement les fonds de la SOFINANCE réservés au capital-risque ou à l'inverse les fonds d'investissement de wilayas qui va se chargé de sa gestion.

**1-5-2 S'assurer du statut du porteur de projet à travers les documents :**

Cela dans le but d'effectuer un diagnostic de l'état du projet lui-même, c'est une opération purement de supervision, basée sur les documents admiratifs fournis.

**1-5-3 L'étude technico-économique du projet :**

Celle-ci vise à connaitre le degré de faisabilité économique du projet et l'entendu de la possibilité de réalisation ainsi que la réalisation des profits et des retours sur investissement, en s'appuyant sur les analyses de la SOFINANCE qui a acquis une expérience dans le domaine de l'analyse des projets.

**1-5-4 Prendre l'avis du comité interne :**

En effet, il faut prendre l'avis du comité de financement, ce comité est composé des membres qui gèrent à l'intérieur de la société, il est constitué de cinq membres au total, chacun d'eux représente une direction parmi les directions de financement à la SOFINANCE,

Direction du crédit-bail, Direction de participation et de l'ingénierie financière, la Direction des crédits classiques..., et il est présidé par le président de la direction générale de la SOFINANCE, et il se réunit pour étudier les demandes de financement et cela en convoquant au préalable la direction chargée du dossier à traiter, après la réunion le comité communique son avis soit en donnant son accord ou à l'inverse en rejetant le dossier en précisant les raisons qui seront bien évidemment objectives.

Il est souligné que dans le cas de financement par le fonds d'investissement de wilayas l'approbation finale est requise par le ministère des finances avant de s'assurer de l'acceptation.

**1-5-5 L'expertise judiciaire :**

Après l'accord du comité de financement à la demande de participation au capital, la SOFINANCE envoie à la justice demandant l'expertise judiciaire et cela à la demande du propriétaire du projet au service commercial. En effet, il soumet une requête demandant à l'expert d'évaluer les actions en nature se trouvant dans le capital de l'entreprise. Cette expertise est effectuée par un expert choisi par la justice parmi les experts auquel elle a confiance, dans le but de réaliser l'expertise permettant d'estimer et d'évaluer les différents aspects du projet.

**1-5-6 L'accord des associés et des actionnaires (La prise de participation) :**

Après l'expertise judiciaire, l'accord de partenariat est signé s'il s'agit d'une société à responsabilité limitée, qui prévoit la prise de participation de la SOFINANCE dans le capital de l'entreprise à responsabilité limitée, ou un pacte d'actionnaire s'il s'agit d'une société par action.

Il est considéré comme un contrat d'introduction à loi fondamentale pour l'entreprise dans le cadre de la participation à son capital, l'accord de partenariat compte à lui vise à définir les conditions et les modalités du partenariat conclu entre la SOFINANCE et l'autre société (le porteur du projet). Et les éléments traités sont :

- Le sujet du partenariat ou de la participation ;
- Le coût du projet, ainsi que les modalités de financement et la responsabilité de chaque partie ;
- La contribution qu'elle soit en nature ou en numéraire ;
- Le statut juridique de l'entreprise et l'identification des associés ;
- Le niveau du capital social total, et la distribution des parts sociales entre les associés ;
- Les comptes courants des associés, et la manière dont ils sont charges, comme l'attribution à un associé quelconque ;
- La participation de la SOFINANCE en précisant le montant de la participation, sa nature, et la durée ;
- Le plan de réalisation du projet, où sera précisé la date de l'accord des actionnaires et la date de signature du pacte des actionnaires, compte au commencement de l'exploitation cela est lié à l'obtention d'une licence de la part du Wali ;

- Le mouvement des actions, l'augmentation et la diminution du capital ;
- La façon de gérer et administrer l'entreprise ;
- La gestion du projet et des rapports, où sont précisées la méthode et la responsabilité de l'édition des rapports pendant la période de réalisation et la période d'exploitation, la durée concernée par les rapports effectués ;
- La manière de renoncer aux parts sociales (actions) pour la SOFINANCE, qui représente le droit de rétraction et le droit de préemption, et la façon d'abdication des associés ainsi que son coût ;
- La façon dont les bénéfices seront répartis ;
- La manière de régler les conflits entre partenaires soit à l'amiable ou en faisant appel au tribunal ;
- Les différents dispositifs relatifs aux dépenses, concessions et modifications et comment conclure les transactions et comment agir en cas de nullité et choisir le lieu de signature de l'accord ;
- Validité de l'accord.

Après la rédaction du contrat et l'accord sur ses conditions, quatre copies sont remises où la société SONINANCE en conserve deux, un exemplaire dans le contrat et l'autre dans le coffre, et le partenaire conserve deux copies.

### **1-5-7 La signature du pacte d'actionnaire :**

A ce stade, le contrat de création de la société est conclu en cas de création de l'entreprise, et un contrat de modifications dans le cas de société déjà existante, où il est souvent basé sur l'accord conclu entre les partenaires. Et la conclusion des contrats de création et de modification est établi par le notaire qui supervise les contrats et leur publication.

### **1-5-8 L'accord de l'assemblée générale :**

C'est l'assemblée générale fondatrice, où la structure organisationnelle est spécifiée, C'est-à-dire, diviser les tâches dans la société et identifier d'autres articles. Les partenaires initiaux, dans le cas d'une société en activité, tiennent une assemblée générale pour discuter l'adhésion d'un nouveau partenaire ce qui entraîne la rédaction d'un Procès-verbal de l'assemblée générale, y compris l'agenda de l'entreprise tels que le capital de l'entreprise, la division des actions du capital de la société, la nomination du manager et du commissaire aux comptes.

**1-5-9 Réception du document et mettre le chèque au nom du notaire :**

Après l'assemblée générale, le notaire approuve la réglementation fondamentale de la société et reçoit un chèque de la part de la SOFINANCE afin de mentionner son nom en attendant la création de la nouvelle entreprise, et ça prend généralement trente jours, et c'est la période qui nécessite l'inscription au registre de commerce, au service des impôts et de la sécurité sociale par le notaire et aussi publier le contrat de la nouvelle entreprise, il convient de noter que dans le cas de contributions en nature, le contrat est tenu au niveau des immobiliers régionaux spécialisés.

Après que le notaire a effectué toutes les procédures légales relatives à la nouvelle société, il doit faire ce qui suit :

- Modifier le chèque au nom de la nouvelle société
- L'ouverture d'un compte courant au nom de la société au niveau d'une banque, avec
- l'obligation de double signature dans les opérations comptables et financières.
- Le compte est ensuite aliéné conformément au plan financier convenu.

Et la société SOFINANCE suit toutes les opérations de la nouvelle entreprise car elle est partenaire, en plus de la formation du comité de suivi qui se réunit chaque mois afin d'effectuer le suivi de la réalisation, il y a également le conseil d'administration qui se réunit tous les trois mois pour le suivi des opérations effectuées par la société.

Il faut noter que, après l'étape de la réalisation ou le début de l'exploitation, le comité de contrôle se rencontre tous les trois mois tels que le conseil d'administration, et le suivi se réalise comme suit :

**1-5-9-1 Le suivi de la participation par la société, qui est comme suit :**

- Au stade de la réalisation, aucune transaction financière ne peut être effectuée sans l'autorisation de la SOFINANCE qui représente la direction des participations et l'ingénierie financière et l'autre partie représente le gérant, et ceci est afin de contrôler l'utilisation du compte selon le schéma et le programme d'investissement fixé à l'avance en suivant les nécessités avant le bien-être.
- Tandis qu'au stade d'exploitation et après la réalisation du PV d'achèvement qui se fait par un représentant de la SOFINANCE dans le conseil de contrôle d'un côté et le gérant d'un autre côté, le compte courant ne sera géré que par le gérant et ce dernier doit

- informer les partenaires des opérations effectuées sur le compte dans un rapport périodique tous les trois mois.

Il convient de noter que, la société SOFINANCE demande au gérant de révéler l'escompte tous les mois afin de surveiller les débits et les crédits dans le but d'éviter les manipulations.

### **1-5-9-2 La surveillance juridique par les commissaires aux comptes :**

Comme toute société régie par la loi algérienne, l'entreprise financée doit être représentée par un commissaire aux comptes qui est désigné par la loi fondamentale ou modifiée la société, il effectue les audits financiers et comptables de l'entreprise car il a pour mission de détecter les abus illégaux et c'est derniers doivent être régler par le gérant.

Le commissaire aux comptes rédige et prépare un rapport qui est considéré comme un document nécessaire pour la tenue de l'assemblée générale des partenaires, et ceci est considéré comme un moyen légale pour surveiller l'entreprise dans le but de protéger les droit de la société SOFINANCE.

### **Conclusion :**

La SOFINANCE est une société financière propose plusieurs types de financement été créée pour remédier aux défaillances du marché, petits prêts, aide demande de pays pour les PME en phase de création et de démarrage pour les se développer. Afin d'assurer le paiement du séquestre, SOFINANCE peut fournir des mécanismes de retour ou une caution personnelle une fois la garantie de responsabilité conclue.

Des recours peuvent être préparés par le biais de clauses d'arbitrage régissant les litiges. SOFINANCE ne bénéficie pas de financement en private equity pour sa fonction première, mais prévoit la création d'une filiale dédiée à l'exercice de cette profession.

# **Partie**

# **expérimentale**

# **Chapitre III**

## **ENQUETE SUR LA SOFINANCE DE TIARET**



**1 Présentation de la SOFINANCE de Tiaret :**

- ❖ SOFINANCE : Société financière d'Investissements, de Participations et de Placement, est un établissement financier public.
- ❖ Elle a été agréée par la Banque d'Algérie en qualité d'Établissement financier en janvier 2001.
- ❖ Elle est dotée d'un capital social de 1.000.000.000.000 de Centimes.
- ❖ Elle a été créée dans la wilaya de Tiaret en 2015.

**1-1 Les principales missions de SOFINANCE sont :**

Un établissement financier exclusivement dédié aux Petites et moyennes entreprises (P M E), ses missions sont:

1-1-1 Mettre en place tout type de financement au profit des PME :

- Crédit-bail.
- Participation au capital.
- Crédit à moyen et long terme.
- Engagements par signature.
- Gestion de trésorerie.

1-1-2 Assurer des prestations d'ingénierie financière et de conseil aux entreprises dans le cadre de leur projet de développement et de restructuration : Élaboration de diagnostics, Évaluation d'entreprises, Mise en relation d'affaires,...

1-1-3 La modernisation de l'appareil de production par les investissements de mise à niveau et de modernisation.

1-1-4 La densification du tissu industriel à travers des opérations de filialisation, de cession et de fusion et de création d'entreprise.

1-1-5 La recherche de partenaires techniques et/ou financiers pour des prises de participation

**1-2 Fonds d'investissement de la wilaya :**

En exécution des dispositions de l'article 100 de l'Ordonnance portant loi de finances complémentaire 2009, le Ministère des Finances a procédé à la création de Fonds

d'Investissement pour chacune des wilayas du pays et dont six (6) ont été confiées, au titre de la gestion pour le compte de l'Etat, à SOFINANCE.

Il s'agit des Fonds des wilayas suivantes :

Tiaret- Oran - Blida- Bejaia - Batna - Oum El Bouaghi - Mila - Tébessa

Ain Defla - Laghouat

### **1-3 Principales dispositions régissant ces fonds d'investissements :**

#### **1-3-1 Mission :**

Faciliter l'accès des PME au financement par des prises de participation dans le capital.

#### **1-3-2 Dotation des Fonds:**

Les fonds d'investissement de wilayas disposent d'une dotation d'100.000.000.000 de Centimes.

#### **1-3-3 Principe d'intervention :**

C'est un financement qui consiste en des apports financiers aux fonds propres des PME pour leur création, développement, restructuration.

#### **1-3-4 Niveau d'intervention :**

Le niveau d'intervention de SOFINANCE est plafonné à 49% du capital social de la PME.

#### **1-3-5 Les formes d'intervention :**

La prise de participation peut se faire en direction :

- De PME en création.
- De PME en développement.
- De PME en restructuration.

#### **1-3-6 Activités éligibles :**

Toute activité de production de biens et de services à l'exclusion des activités de commerce et d'agriculture.

**1-3-7 Formes juridiques éligibles des PME à financer :**

- PME ayant les statuts de Société par Actions « SPA ».
- PME ayant les statuts de Société à Responsabilité limitée « SARL ».

**1-3-8 Critères de sélection des projets financés :**

- La faisabilité technique et commerciale du projet.
- La qualité du business plan.
- La qualité du management.
- La création de postes de travail.
- La contribution dans la préservation de l'environnement.

**1-3-9 Suivi des participations**

Durant toute la durée présence de SOFINANCE dans le capital de la PME, les partenaires seront destinataires de reportings (communication de données ou rapport d'activité) qui permettront le suivi des Budgets d'investissement et des réalisations en matière d'exploitation.

**1-3-10 Sortie de SOFINANCE**

La sortie de SOFINANCE du capital des PME financées peut intervenir à partir de la 5ème année.

**1-4 Les métiers de SOFINANCE:**

Leasing, Crédit à moyen et long terme, Participation au capital, Gestion de fond et l'ingénierie financière.

**1-4-1 Leasing**

Le leasing mobilier : SOFINANCE, acquiert un bien d'équipement, selon la demande du client et le met à la disposition de ce dernier en contrepartie d'un loyer. Le locataire dispose de la pleine jouissance du bien et en devient propriétaire à la fin de la période de location.

Leasing immobilier : SOFINANCE, acquiert des biens immobiliers, à usage professionnel, selon les besoins des demandeurs (entreprise) et les leur met à disposition en contrepartie d'un loyer. Le bien est mis à profit du client qui en deviendra propriétaire en fin de période de location.

**1-4-1-1 Les avantages du leasing:**

- Les fonds propres de votre entreprise ne sont pas mobilisés.
- Procédure très simplifiée.
- Délais de réponse réduits.
- Financements de la totalité de l'investissement.
- Loyers fiscalement déductibles.
- Matériels amortissables sur la durée du contrat.
- TVA étalée sur la durée du contrat.
- Cession du matériel en fin de contrat à une valeur résiduelle de 500 000 de Centimes.
- Avantages ANDI: rétrocession au crédit bailleur dans le cadre de l'opération.

**1-4-1-2 Les modalités de financement:**

- 1<sup>er</sup> loyer modulable.
- Durée de contrat : de 3 à 5 ans.
- Modalités des paiements des loyers: mensuels ou trimestriels.

**1-4-1-3 Les étapes d'une opération de leasing:**

- Constitution du dossier.
- Notification de l'accord par Sofinance.
- Choix du matériel et du fournisseur par le client.
- Signature du contrat.
- Lancement de la procédure d'achat du matériel par Sofinance
- Livraison du matériel au client.
- Règlement des loyers sur la période convenue.
- Fin de contrat = transfert de la propriété du bien au client.



-Notification

-Lettre de confirmation (SOFINANCE)

-Lettre de confirmation (Client)

-Signature des contrats Leasing  
SOFINANCE /Client

-Signature des contrats de fourniture  
d'équipements par SOFINANCE  
et le Client pour les opérations:

\*supérieurs 1.500.000.000 de Centimes,  
par SOFINANCE et le fournisseur.

\*Bon de commande pour les opérations  
de moins de 1.500.000.000 de Centimes.

-Demande de chèque.

-Préparation des franchises.

Réception du matériel.

Païement du 1<sup>er</sup> loyer.

Remettre le cheque au fournisseur par SOFINANCE.

-IDEM.

-Signature des contrats de fourniture  
d'équipement par  
SOFINANCE/client/fournisseur.

-Ouverture de lettre de crédit par  
SOFINANCE.

-Présentation de la caution par le  
fournisseur.

-IDEM.

**1-4-1-4 Le leasing immobilier :**

Une des formes du crédit –bail, par laquelle Sofinance donne en location aux investisseurs des biens immobiliers à usage professionnel lorsque ces opérations permettent aux locataires de devenir propriétaires à l'expiration du bail, assortie d'une promesse de vente.

**1-4-1-4-1 Les activités concernées:**

- Profession libérales.
- Cliniques, cabinet de médecins.
- Immeubles de bureaux.
- Locaux commerciaux.
- Entrepôts.
- Hôtellerie Locaux industriels.

**1-4-2 Crédit à moyen et long terme**

Un prêt allant jusqu'à 80%, destiné au financement des projets d'investissement de création, d'extension ou de modernisation de votre PME.

**1-4-2-1 Modalités:**

- Financement destiné à des projets de création, d'extension ou de modernisation.
- Financement pouvant atteindre 80% du montant du projet.
- Financement destiné en priorité à l'acquisition des équipements.

**1-4-2-2 Avantages:**

- Modalités de remboursement souples et flexibles.
- Financement pouvant bénéficier d'un taux d'intérêt bonifié: autour de 7.5%.
- Différé de paiement pouvant aller jusqu'à deux (02) années.
- Durée : de 03 à 10 ans.
- Des procédures simplifiées.
- Des délais d'étude courts (moins de 45 jours).
- Financement pouvant bénéficier d'un taux d'intérêt bonifié.
- Une assistance permanente du client.
- Garanties: Les crédits doivent être couverts par des garanties telles que:

- Garanties matérielles : Hypothèque, nantissement de matériels,
- Garanties Financières : FGAR (fond de garantie de crédit).

**1-4-3 Participation au capital**

C'est un financement qui consiste en des apports financiers aux fonds propres des entreprises en création, développement, restructuration ou transmission.

SOFINANCE devient un actionnaire actif et cède ses parts sociales au terme d'une période définie dans le pacte des actionnaires.

La cession de la participation se fait suivant le pacte d'actionnaire adopté à la création du partenariat.

**1-4-3-1 la cible :**

Les PME, existantes ou en création ayant le statut de SARL ou SPA et exerçant dans les secteurs de production de biens et services.

**1-4-3-2 Les avantages :**

- Renforcement des fonds propres des PME.
- Meilleure assise financière des PME.
- Risque complètement adossé aux performances de la PME.
- Apport de SOFINANCE en conseil et assistance à la PME.

**1-4-3-3 Secteur d'activité :**

Toute activité de production de biens et de services à l'exclusion des activités de commerce et d'agriculture.

**1-4-3-4 Les modes d'intervention:**

Sofinance intervient avec ses fonds propre ou en fonds d'investissement de wilaya.

**1-4-3-5 Modalités d'intervention :**

- Au plus 49% du capital.
- Durée : en moyenne 05 ans.

- Modalités de sortie : la sortie de SOFINANCE se fait sur la base de cession de ces actions aux actionnaires ou sur le marché financier suivant le pacte d'actionnaires.

La sortie de SOFINANCE s'effectue soit en direction :

- En priorité, des actionnaires en place.
- A des repreneurs externes, industriels ou financiers, locaux ou étrangers.
- A travers la bourse des valeurs mobilières, si les conditions le permettent.

### 1-4-3-6 Pour les participations sur Fonds d'Investissement de Wilaya :

- Le montant est fixé à 10.000.000.000 de Centimes sans dépasser 49% du capital social de l'entreprise investie.
- Wilayas couvertes : SOFINANCE a été mandatée par le Ministère des Finances pour la gestion des fonds d'investissement des Wilayas suivantes : Ain Defla, Bejaia, Blida, Batna, Laghouat, Mila, Oran, Oum El Bouaghi, Tébessa et Tiaret.

### 1-4-3-7 Fonds d'investissement de Wilaya :

Sofinance est gestionnaire des fonds d'investissement des wilayas, elle se rapproche de ses clients dans les wilayas suivantes : Blida, Bejaia, Batna, Oum El Bouaghi, Oran et Tiaret.

- **Durée:** entre 3 à 5 ans.
- **Modalités de prise de participation:** Pas plus de 49% du capital social de l'entreprise.
- **Modalités de financement:** participation plafonnée à 10.000.000.000 de Centimes.
- **Modalités de sortie:** La sortie de Sofinance se fait sur la base de cession de ces actions aux actionnaires ou sur le marché financier.

### 1-4-3-8 Critères de sélection de projets :

- Les compétences managériales des promoteurs.
- Les compétences techniques des promoteurs.
- L'importance des apports des différents partenaires.
- La fiabilité du business plan.
- La rentabilité économique et financière du projet.



**1-4-4 Engagement par signature**

SOFINANCE intervient dans le cautionnement des entreprises s'inscrivant notamment dans le cadre de la réalisation des marchés publics (Infrastructures, projets économiques, ...)

Le cautionnement est matérialisé sous les formes suivantes :

- Cautions de soumission,
- Cautions sur avances (approvisionnement ou forfaitaire),
- Cautions de bonnes exécutions et de garanties,
- Cautions douanières.

Ces cautions vont permettre aux entreprises bénéficiaires de présenter des Garanties pour bénéficier des avances contractuelles, leur facilitant ainsi la réalisation des marchés et commandes publiques.

**1-4-5 Assistance et conseil**

L'activité ingénierie financière consiste à assister et conseiller les PME dans le cadre de leur projet de création, développement, cession, rachat, fusion et restructuration.

Les domaines d'intervention se résument comme suit :

- Diagnostic et évaluation d'entreprises.
- Élaboration de business plan.
- Recherche de partenaires et organisation de tours de tables.
- Études de marché.
- Assistance pour une introduction en bourse.

**2 Discussion sur la SOFINANCE de Tiaret :**

- ❖ C'est une institution financière d'investissement affiliée au ministère des Finances.
- ❖ Elle a un crédit à la banque centrale.
- ❖ Elle gère le fonds d'investissement de l'État.
- ❖ Le Fonds d'État est estimé à un solde de 10.000.000.000 de Centimes.

- ❖ SOFINANCE peut financer un maximum de 10 investisseurs, la part de chaque investisseur étant de 10.000.000.000 de Centimes par participation.
- ❖ SOFINANCE ouvre une porte de service appelée prêt et investissement dans le domaine de l'industrie et des services là où elle propose :
  - Participation au capital.
  - Leasing.
  - Crédit à moyen et long terme.

**2-1 Participation au capital :**

- L'institution participe avec 49% et l'investisseur avec 51%, car le taux de participation de l'investisseur ne se limite pas au solde de trésorerie, car il peut participer à tout ce qui touche au projet depuis (l'infrastructure, la structure, les bâtiments construits du projet....etc.).
- Ces composants sont évalués par un redresseur expert (expert évaluateur) où la somme des composantes doit atteindre au moins 51% de la valeur totale du projet et SOFINANCE participe avec 49% au maximum et 30% au minimum.
- SOFINANCE affecte un gestionnaire de compte qui fixe le budget chaque année pendant les cinq années.
- En cas de profit, la société prend sa part selon le pourcentage auquel elle a participé.
- En cas de sinistre, elle continue à être aidée par l'expertise, les techniques de gestion et le pilotage.
- En cas de faillite et de dissolution du projet, le projet est vendu et la société prend sa part du montant de la vente.
- À la fin du contrat, la société introduit un associé à sa place et lui vend ses actions.

Figure N°01 : la participation au capital



Source : La société financière SOFINANCE Tiaret.

### 2-2 Leasing :

- La société contribue au projet par crédit-bail, car elle achète l'équipement dont le projet a besoin et le loue au maître d'ouvrage pour une période égale à la période d'amortissement des munitions.
- Le loyer est payé chaque mois ou période jusqu'à la fin de la période d'amortissement.
- A la fin du contrat, la valeur dite résiduelle de 500.000 de Centimes demeure, car le maître d'ouvrage paie cette valeur à l'organisation pour donner à ce dernier la pleine propriété de l'équipement au maître d'ouvrage, donc il est propriétaire de l'équipement.

Figure N°02 : le leasing



Source : La société financière SOFINANCE Tiaret.

### 2-3 Crédit à moyen et long terme(CMLT) :

- Le maître d'ouvrage paie le soi-disant pourcentage du projet, car la banque centrale détermine ce pourcentage.
- La durée du contrat est de 3 ans et plus.
- La Société remet une somme d'argent au maître d'ouvrage pour acheter l'équipement et prend en retour un intérêt annuel ou mensuel, cet intérêt est estimé selon le pourcentage déterminé par la Banque centrale, et sa valeur à ce jour est de 8,5%.
- La SFINANCE finance les projets à partir du Fonds d'Investissement de wilaya, en cas d'expiration du solde du fonds, elle passe au capital-risque de la banque estimé à 50.000.000.000 de Centimes en valeur maximale si le projet présente un grand intérêt pour le profit avec une étude attentive du projet avant de risquer le capital.

### 2-4 Les conditions d'acceptation du projet par la SOFINANCE :

- L'idée du projet.
- Le projet doit être étudié techniquement et économiquement.
- Expérience de travail.

- Un terrain (l'emplacement du projet).
- Capacité de contribution de 51% ou plus du projet.

**2-5 Projets financés par SOFINANCE Tiaret :**

- 6 projets par participation.
- 10 projets par leasing.
- projets par CMLT.

# **Conclusion générale**

### Conclusion générale :

Au terme de notre étude sur la société financière SOFINANCE, il est nous a apparu que le financement des entreprises peut prendre de nouvelles formes comme c'est dans le cas de notre étude. La SOFINANCE de Tiaret qui dépend de la société mère d'Alger a plusieurs options en matière d'octroi de crédits à savoir la participation dans le capital des PME avec neuf projets dont trois ont été déjà clôturés pour la forme du leasing, dix projets ont été financés et clôturés. Quant aux crédits à long terme quatre bénéficiaires uniquement se sont manifestés. Cette panoplie de crédits permet aux investisseurs de choisir le mode de financement le plus adéquat.

Néanmoins, vu l'ampleur de cette société en matière d'organisation et de financement, il nous apparaît que son plan de charge est très réduit et qu'elle doit s'ouvrir davantage sur le monde des affaires afin de laisser son empreinte sur la scène économique étant donné que tout financement quelque soit sa nature participe à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et par conséquent, il aura des répercussions positives sur le développement local et national prôné par les autorités tout en sachant bien que « l'argent est le nerf de la guerre » et que ce dernier ne peut être fourni que dans le cadre du financement par les institutions spécialisées dans les finances.

**REFERENCES**  
**BIBLIOGRAPHIQUES**



## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

1. BELAIDIN et DJEDID.S, « Le rôle des collectivités locales dans le développement local à travers la viabilisation des zones d'activités :Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou»,université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou, faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion,2018.
2. BELATTAF. M ET IDIR. A (2006), op cit, p.14
3. Bernard brunet « Le Développement local : un concept mais aussi une pratique».
4. Bernard Vachon, Ph.d « Développement local, développement durable et gouvernance territoriale» développement local et régional, décentralisation et Gouvernance territoriale, cégep de St-Félicien ,03 mars 2009.
5. BONNER Frédéric, « le rôle des acteurs locaux dans la construction de l'économie sociale : le cas de la MRC de la Haut-Yamaska», mémoires présenté à la faculté d'études supérieures en vue de l'obtention du grade de maitres en science en géographie, département de géographie, faculté des arts et des sciences, Université de Montréal, janvier 2016,p.15.
6. COLLETIS Gabriel et PECQUEUR Bernard, proximité institutionnelle et capital social, révélation de ressources spécifiques et coordination située, n°6-7,2005, p51-74.
7. D'après les informations fournies par la Direction de l'ingénierie financière au niveau de la société SOFINANCE.
8. En se basant sur les informations fournis de la part de la société SOFINACE
9. Etudier.com/dissertations/développement-local/46882686.html
10. HAMMITOUCHE.Z, La contribution des collectivités locales au développement local: cas de la commune de SEMAOUN, en vue de l'obtention de diplôme de master en science Economique, faculté des sciences Economiques, commerciales et des sciences de gestion, université A. Mira de béjaia, 2016-2017.
11. HAZOURLI Souhaila, cours: Gouvernance et développement local, Université Frères Mentouri, Constantine, Faculté des Sciences de la Terre, de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire, département : Aménagement urbain.
12. <http://www.africinvest.com/>
13. <http://www.eldjazair-istithmar.dz/>
14. <http://www.sofinance.dz/>
15. Informations et documentations fournis par le chargé d'études de la direction des participations et de l'ingénierie financière au niveau de la SOFINANCE.
16. Khalid E, Zhor H, Mohamed C, Le développement NTIC au Maroc : apport économique et contraintes réelles, cas des métiers de l'offshoring, mémoire de licence en sciences économiques, faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Maroc, 2009/2010.
17. LORTHIOIS J. (1996), op cite, dans BELATAF. M et IDIR.A (2006), « le développement local : quelques éléments théoriques et pratiques » communication au colloque international : « articulation Espace-local Espace-mondial », Bejaia21 et 22 juin, Université de Bejaia, laboratoire Recherche et développement, p.12
18. Mémoire Mamadou Sounoussy DIALLO «les ONG locales de développement et la question de pérennisation de leurs acquis dans la préfecture de Kankan(Guinée)», université de Kankan

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

(Guinée)-master II recherche en sociologie 2012(en ligne)

[https://www.memoireonline.com/12/13/8235/m\\_Les-ONG-locales-de-developpement-et-la-question-de-perennisation-de-leurs-acquis-dans-la-prefectu12.html](https://www.memoireonline.com/12/13/8235/m_Les-ONG-locales-de-developpement-et-la-question-de-perennisation-de-leurs-acquis-dans-la-prefectu12.html) (consulté le 25 juillet).

19. Moussaoui.K et Khelloudja.A :«Le développement des territoires dans un contexte de restructuration de l'Etat». Dossier : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local à l'ère des réformes en Algérie. Le cas des communes de Bejaia, 2014, P122-133.

20. OCDE(2006) : « villes, compétitivité et mondialisation », examens territoriaux de l'OCDE. Paris

21. PECQUEUR Bernard, les territoires créateurs de nouvelles ressources productives : Le cas de l'agglomération grenobloise, Dans Géographie, économie, société 2005/3 (Vol. 7), pages 255 à 268.

22. PERQUEUR Bernard, le développement territorial comme préambule à l'économie sociale, in économie sociale et développement local, les cahiers de l'économie sociale, n°03, éd l'harmattan, Paris 2002, p23.

23. SAHLI ZOUBIR « produit de terroir et développement local en Algérie, cas des zones rurales de montages et de piémonts ». Université de Blida, Algérie. Options méditerranéennes, A n°89.2009. p320.

24. TAGUET Younes, Gouvernance territoriale et développement local : Illustration par le cas de la zone d'activités de la commune d'El-KSEUR, en vue de l'obtention du diplôme de master en management économique des territoires et entrepreneuriat, université A. MIRA de Bejaia faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion, département des sciences de gestion.

25. TESSON Frédéric « Introduction au cours développement local L2-L3 ».

26. WORMS, la démocratisation et la territorialisation de la fonction entrepreneuriale, in revue correspondance multiple, N°276, Mars 1987.

**Résumé :**

Dans le cadre de la grande importance des petites et moyennes entreprises dans la réalisation du développement et son incarnation au niveau local, l'Algérie a cherché à prendre un ensemble de mesures visant à développer et à activer son rôle dans le développement local. Parmi ces mesures figure la création des sociétés de capital investissement pour les accompagner, parmi lesquelles la SOFINANCE, dont nous avons étudié dans notre travail le mécanisme de son travail et son rôle dans le développement local, en fin nous constatons que malgré la grande ouverture de la société sur le monde des affaires, elle ne parvient pas à atteindre le niveau requis pour faire avancer la force économique comme il se doit, mais elle reste une société de financement et d'investissement qui a des répercussions positives sur le développement local et national.

**Les mots clés :**

Développement local, les petites entreprises, financement, investissement.

**Summary:**

Within the framework of the great importance of small and medium-sized enterprises in the achievement of development and its incarnation at the local level, Algeria has sought to take a set of measures aimed at developing and activating its role in local development. Among these measures is the creation of private equity companies to support them, including SOFINANCE, of which we have studied in our work the mechanism of its work and its role in local development, in the end we note that despite the great opening of institution on the business world, it fails to reach the level required to advance economic strength as it should, but it remains a finance and investment company that has positive repercussions on local development and national.

**key words:**

Domestic development, small enterprises, funding, investing, SOFINANCE.

**ملخص:**

ضمن إطار الأهمية البالغة للمؤسسات الصغيرة والمتوسطة في تحقيق التنمية وتجسيدها على مستوى الصعيد المحلي سعت الجزائر إلى اتخاذ جملة من الإجراءات تهدف إلى تنمية وتفعيل دورها في التنمية

المحلية من بين هذه الإجراءات تأسيس شركات الملكية الخاصة لدعمها من بينها مؤسسة  
SOFINANCE

التي تطرقنا في عملنا هذا إلى دراسة آلية عملها ودورها في التنمية المحلية لنجد في الأخير أنه رغم انفتاح  
المؤسسة الكبير على عالم الأعمال إلا أنه لا يستوفي الكم المراد لدفع القوة الاقتصادية إلى الأمام بالشكل  
المطلوب لكنها تبقى باعتبارها شركة تمويل واستثمار تدر بانعكاسات ايجابية على التنمية المحلية والوطنية.

#### الكلمات المفتاحية:

التنمية المحلية، المؤسسات الصغيرة، تمويل، استثمار،  
SOFINANCE